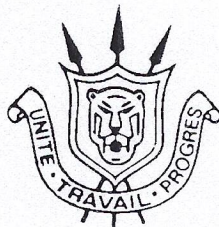


REPUBLIQUE DU BURUNDI



MINISTERE DES FINANCES, DU BUDGET ET DE L'ECONOMIE NUMERIQUE

FONDS DE SERVICE UNIVERSEL DES TICs « FSU »

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N°DNCMP⁰⁰²/S/2026-2027
POUR LA FOURNITURE DE L'INTERNET DE CAPACITE IP TRANSIT DEDIE DE
8Mbit/s PENDANT UNE ANNEE DANS 25 STRUCTURES SANITAIRES PUBLICS

DATE DE PUBLICATION

: 9 / 7 /2026

DATE D'OUVERTURE DES OFFRES

30 / 7 /2026

JUILLET, 2026

8

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N°DNCMP/002/S/2026-2027 POUR LA FOURNITURE DE L'INTERNET DE CAPACITE IP TRANSIT DEDIE DE 8Mbit/s PENDANT UNE ANNEE DANS 25 STRUCTURES SANITAIRES PUBLICS

Date de Publication : 9 / 7 / 2026

Date d'ouverture des offres : 30 / 7 / 2026

1. Objet du marché

Par le présent Avis d'Appel d'Offres, le Fonds de Service Universel « FSU » en sigle, invite les soumissionnaires désireux à présenter leurs offres sous enveloppes pli fermées, pour exécuter le marché relatif A **LA FOURNITURE DE L'INTERNET DE CAPACITE IP TRANSIT DEDIE DE 8Mbit/s PENDANT UNE ANNEE DANS 25 STRUCTURES SANITAIRES PUBLICS**

2. Financement

Le marché sera financé à 100% par le Fonds de Services Univesel, exercice 2026-2027.

3. Spécification du Marché

La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres Ouvert National tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

4. Condition de participation.

La participation à la concurrence est ouverte, à égalité de conditions, à toute Personne Physique ou Morale, qu'elle participe à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement ou association (consortium) de soumissionnaires avec un Chef de File possédant les conditions juridiques et techniques, et les capacités financières nécessaires à l'exécution du Marché.

Ne peut participer à l'Appel d'Offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 161 du Code des Marchés Publics.

5. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier d'Appel d'offres relatif à ce marché peut être consulté tous les jours ouvrables de 8heure 00 à 15heure 30, heure locale à l'adresse ci-après : Zone KININDO, Quartier Zéimet, Jonction du Rue KINYINYA ET RUE KIREMBA, N° 14. Téléphone : 22 21 21 23 /68020760/77813158.

Il doit être obtenu physiquement à l'adresse ci-dessus sur présentation d'un bordereau de versement de 100 000 Fbu non remboursables, versés 50% de ce montant sur le compte n° CC10003 ouvert à la Banque de la République du Burundi au non de Sous compte de transit des recettes non fiscales et 50% sur le compte n° CC12154 ouvert à la BRB au nom du FSU.

6. Délais d'exécution

Le délai d'exécution contractuel est fixé à 60 jours calendriers pour les travaux de raccordement ou d'installation des équipements d'internet satellitaire et d'une année pour l'abonnement Internet.

7. Présentation et remise de l'offre

Les soumissionnaires devront présenter leurs offres dans deux enveloppes séparées : Deux enveloppes intérieures, l'une contenant l'offre technique dont un original et Trois copies et un autre contenant l'offre financière dont un original et Trois copies qui seront cachetées et placées dans l'enveloppe extérieure. L'enveloppe extérieure ne doit porter aucune mention du soumissionnaire. Elle portera clairement la mention : « **DOSSIER D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N°DNCMP/002/S/2026-2027 POUR LA FOURNITURE DE L'INTERNET DE CAPACITE IP TRANSIT DEDIE DE 8Mbit/s PENDANT UNE ANNEE DANS 25 STRUCTURES SANITAIRES PUBLICS** » à n'ouvrir qu'en séance publique du 30/7/2026, à 10h30 min.

8. Dépôt des offres

Les offres rédigées en langue française, en quatre exemplaires (un original et trois copies) seront envoyée à Monsieur le Directeur du FSU sis à l'adresse suivante : Zone KININDO, Quartier Zéimet, Jonction du Rue KINYINYA ET RUE KIREMBA, N° 14, au plutard tard le 30/7/2026 à 10heures locale.

9. Renseignements complémentaires

Des renseignements complémentaires pourront être demandés à la Direction du Fonds de Services Univesel sise en Zone KININDO, Quartier Zéimet, Jonction du Rue KINYINYA et rue KIREMBA, N° 14.

10. Validité des offres

Elles devront être valide pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours calendriers suivant la date d'ouverture des offres.

11. L'ouverture des offres

L'ouverture des offres aura lieu en séance publique en date du 30/7/2026 à 10 heures 30 minutes, heure locale dans la salle des réunions de la Direction du FSU

Conformément à l'article 22, al. 9 du Code des Marchés Publics révisé du Burundi, un cadre requis par l'Autorité Contractante auprès de la DNCMP assistera à la séance d'ouverture des offres.

12. Allotissement du marché

Le marché est en 3 lots :

LOT 1	LOT 2	LOT 3
Hôpital de District RUYIGI	Hôpital de District MUTAHO	Hôpital de District HOPITAL MUSEMA
HOPITAL MUYINGA	Hôpital NDORA	Hôpital de District HOPITAL GAHOMBO
Hôpital de REMA	Hôpital de district de GASHOHO	Hôpital Communal de BISORO
Hôpital de RUMONGE		Hôpital de District KIGANDA
Hôpital de BURURI		Hôpital de district de MUORE
Hôpital de district de MATANA		
Hôpital de MAKAMBA		
Hôpital de district de NYANZA LAC		
Hôpital de District KIBUMBU		
Hôpital de district de CIBITOKÉ		
Hôpital de District de RUSHUBI		
Hôpital de District de RWIBAGA		
Hôpital de district de BUBANZA		
Hôpital de district SANTA TEREZINA		
Hôpital de district de BUYE		
Centre de santé KABUYE 1		
Hôpital de district BUHIGA		

Des visites guidées sont planifiées conjointement entre le FSU et les prestataires des services potentiels.

NB : Le soumissionnaire ne peut être attributaire de plus de deux (2) lots.

Monnaie de soumission

La monnaie de soumission est Francs Burundais (BIF)

13. Garantie de soumission

Les offres seront accompagnées d'une garantie bancaire de soumission délivrée par une banque ou toute autre institution financière agréée dont le montant est fixé à

- Lot 1 : 8.500.000 FBu (Huit millions cinq cent mille Francs Burundais) .
- Lot 2 : 1.500.000 Fbu (Un million cinq cent mille Francs Burundais)

8

- **Lot 3 : 2.500.000 Fbu (Deux Millions cinq cent mille francs)**

La garantie bancaire est libellée en Francs Burundais. Les soumissionnaires devront préciser dans leurs offres les adresses physiques et électroniques des institutions financières émettrices de ces garanties. Les chèques certifiés ne sont pas acceptés.

Fait à Bujumbura, le 8 / 7 /2026

LE DIRECTEUR DU FSU

Elias AHIBONEYE

